

Réunions intersessionnelles 18-20 juin 2024
Déclaration du Bénin

Le Bénin fait partie des 64 pays ayant décidé de conserver un certain nombre de mines anti-personnelles pour des besoins de mise au point de techniques de détection, de déminage ou de destruction des mines, et pour la formation à ces techniques conformément à l'article 3.

Le dernier rapport de 2008 signale la possession de **seize (16) mine anti personnelles modèle 969 et 14 mines anti char.**

Le 1er mai 2023, une explosion accidentelle s'est produite dans l'un des plus grands dépôts de munitions à TOFFO, au centre du Bénin et la totalité de ce stock a été complètement détruite.

Ainsi donc, le BENIN ne détient plus aucune mine conservée conformément à l'article 3 et nous tenons à faire cette mise à jour par rapport à l'action 16 du plan d'OSLO.